

Le mot du Maire

Amis Frambaldéens,

Cet Été, pour bon nombre d'entre nous, marquera les esprits. Par son aspect caniculaire, bien entendu ; moult témoignages et points de vue foisonnent et je ne m'étendrai pas sur ce sujet bien qu'alarmant, aujourd'hui.

Je souhaitais plus particulièrement mettre en avant le retour de nos événements festifs estivaux. Le retour des sourires sur nos visages, représentant enfin la joie de vivre et de nous réunir à nouveau. Ce bonheur retrouvé, nous le devons à vous tous qui vous investissez, sans relâche, à tous niveaux, pour que notre beau village soit un havre de convivialité. Merci à l'association "Animations Frambaldéennes" qui, sous la houlette de sa Présidente Nathalie, ont su relever avec brio, le défi de remettre sur pied, vide-greniers, guinguettes au bord de l'eau, Flories d'Antan ainsi que les Foulées frambaldéennes. Outrepasser les climages, composer avec les diverses personnalités afin de cheminer et aboutir à un résultat commun offrant à chacun un sentiment de fierté. Certains l'ont rêvé, d'autres y songent ou en parlent. Nous, nous le faisons.

Merci à "Repaire d'artistes" pour avoir su remobiliser les exposants le temps d'un week-end, mais également tout au long de la saison en montrant leurs toiles dans l'ancien local du point Information-tourisme.

Par ailleurs, nos relations Ville-Campagne, portées par Campacity battent bon train puisque vous avez dû rencontrer un groupe de jeunes adolescents du 18ème sillonner la fête le jour du 15 Août et réaliser un reportage filmé. Les festivités continueront début octobre. Gageons que ces échanges nous permettent de mieux appréhender un mode de vie aux antipodes.

Coté accueil des touristes, nous ne sommes pas en reste puisque la fréquentation du site du plan d'eau et du camping, est très encourageante, malgré que la saison ait démarré dans un contexte particulier, et qu'elle ne soit pas terminée.

Concernant les travaux, ceux du bourg ne sont toujours pas terminés, la faute à un retard de livraison des différents matériaux de signalisation. Ceux concernant la réalisation de notre Maison d'assistants Maternels commencent par les terrassements début octobre pour s'achever au cours de l'Été 2023.

Passez une belle fin d'Été, armez-vous de force et de volonté pour cette nouvelle rentrée.

1 Le mot du Maire

2 CR du Conseil Municipal
3 du 11 avril
4

5 CR du Conseil Municipal
6 du 16 juin

6 Focus sur le plan d'eau de
7 St Frambault et la pra-
8 tique de la pêche

9 La construction de la MAM
va bientôt débiter

10 Le passage du jury pour le
concours communal du
fleurissement

11 Les Drôles de jardins

Défi Graine d'artistes

12 *****
Comment vous aidez ?

13 Animations Frambal-
14 déennes
15 Bilan des festivités

15 Festival « L'Art en Liber-
té »

Le four à pain

Les Foulées frambal-
déennes

16 *****
A.S.PASSAIS - SAINT-
FRAMBAULT

Dates à retenir

CR du Conseil Municipal du 11 AVRIL

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	576 178.40	Dépenses	230 754.05
Recettes	912 185.33	Recettes	146 984.30
Excédent de clôture	336 003.93	Déficit de clôture	- 83 769.75
		Restes à réaliser	- 45 236.65
		Déficit de clôture	129 006.40

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Dépenses d'exploitation	16 439.16
Recettes d'exploitation	<u>18 989.69</u>
Résultat de l'exercice	2 550.53
Excédent antérieur reporté	<u>32 557.57</u>
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022	35 108.10

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	21 463.97	Dépenses	3 090.00
Recettes	65 777.56	Recettes	61 998.71
Excédent de clôture	44 313.59	Excédent de clôture	58 908.71
		Restes à réaliser	8 200.55
		Excédent	67 109.26

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

		2021
SITUATION AU 31/12/N	FONCTIONNEMENT - Excédent	336 006.93
	INVESTISSEMENT - Déficit	- 83 769.75
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE N	DÉPENSES	55 236.65
	RECETTES	10 000.00
	DEFICIT	- 45 236.65
INVESTISSEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 83 769.75
	RESTES A RÉALISER	45 236.65
	DÉFICIT RÉEL	- 129 006.40
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	336 006.93
	AFFECTATION AU DÉFICIT INVESTISSEMENT	- 129 006.40
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	207 000.53

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 129 006.40 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, et de reporter la somme de 207 000.53 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Régie Tourisme et le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 35 108.10 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2021	FONCTIONNEMENT - Excédent	44 313.59
	INVESTISSEMENT - Excédent	58 908.71
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2021	DEPENSES	24 872.00
	RECETTES	33 072.55
	EXCEDENT	8 200.55
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	58 908.71
	RESTES A REALISER	8 200.55
	EXCEDENT REEL	67 109.26
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	44 313.59
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	44 313.59

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 58 908.71 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté, et de reporter la somme de 44 313.59 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et fixe pour 2022 les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	49.29 %	49.29 %
Taxe Foncière sur non bâti	40.03 %	40.03 %

COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le CM vote les subventions conformément à la proposition de la Commission Finances :

- AAPPMA La Truite Domfrontaise	400 €
- Le Souvenir Français	100 €
- Union Commerciale et Artisanale du Passais	200 €

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTIONS 2022

Le CM vote les subventions conformément à la proposition de la commission des finances :

- Secouristes de PASSAIS	800 €
- Animations Frambaldéennes	1500 €
- Repaire d'Artistes	750 €

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2022

Le CM adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la Commune présenté qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	855 856.40 €
- Section de fonctionnement à	892 101.53 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2022

Le CM adopte à l'unanimité le Budget Primitif de la Régie Tourisme et Loisirs présenté qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à	57 547.57 €
-------------------------------	-------------

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022

Le CM adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement présenté qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	102 546.00 €
- Section de fonctionnement à	67 303.59 €

DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2022

Le CM adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Lotissement de l'Orrière 2022 présenté qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	30 517.54 €
- Section de fonctionnement à	30 517.54 €

DEMANDE AUTORISATION DE TRAVAUX AU POINT NOMME

Lysandre TEXIER expose les travaux qu'ils envisagent pour sécuriser la terrasse du bar tant pour la clientèle que pour leur enfant face au danger de la route. Pour cela, ils pensent installer un garde-corps et un portillon. Le Conseil Municipal, ne voit pas d'objection au projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Maison 19 Rue Comte de Tessé : Dossier à préparer pour le prochain conseil. Demander à 3 prestataires pour la proposition à la vente.

Campacity : Déplacement le 7 avril avec Alain DELANGLE, dans la commune de La Gacilly, Village 4 fleurs du Morbihan, pour être recomposé au concours The Land « Les Coqs d'Or de la Nouvelle Ruralité » qui met à l'honneur des hommes et des femmes qui démontrent par leur talent et leur esprit d'entreprendre que nos campagnes sont modernes et pionnières d'innovation. La cérémonie sera diffusée sur des chaînes de télévision bretonnes.

CR du Conseil Municipal du 13 JUIN

4L TROPHY

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de l'association 4L Trophy donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €, le logo de la Commune sera apposé sur le coté passager du véhicule.

PROJET LOTISSEMENT

La parcelle concernée avoisine les 10 000 m², le projet de viabilisation serait envisagé en deux tranches. La première serait d'environ 7 à 8 lots. La mission de base est l'étude de faisabilité.

Le Conseil Municipal autorise le lancement de la maîtrise d'ouvrage, le cabinet Plaine Etude est retenu pour effectuer la prestation.

PROPOSITION A LA VENTE RUE DU COMTE DE TESSÉ

La maison d'habitation comprend 80 m² ainsi que 2 dépendances à usage de cave sur un terrain de 1 016 m² situé sur les zones cadastrales R168, R483 et R484. Une première estimation a été faite mais nous sommes en attente de deux autres estimations.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité à la cession de ce bien. Le prix reste à être finaliser.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à proposer à la vente le bien immobilier et à signer tout acte en relation avec cette transaction.

MAM : NOMINATION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres pour la M.A.M. s'est clôturé le 31 mai. La consultation des plis par l'architecte dure 17 jours. Une commission doit être nommée pour l'analyse des propositions qui est fixée au jeudi 23 juin à 14h.

La composition de la commission présidée par Monsieur le Maire sera la suivante :

3 titulaires

Hubert FOURNIER
Franck FIAULT
Christine TARTIER

3 suppléants

Michel COME
Emmanuel CANU
Véronique QUINTON

APPLICATION MAIRIE VIGILANTE

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'application Mairie vigilante et ses intérêts. Cette application a pour but d'être réactif lorsque des faits anormaux peuvent se produire. Le coût de maintenance s'élève à 400 € / an.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la Gendarmerie sur des moyens qui seraient déjà existants au niveau local.

INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE – ANNÉE 2022

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 19 avril 2022 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 7 avril 2020, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales reste équivalent.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 479.86 € à Madame Madeleine LEVEQUE pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2022.

COÛT DU REPAS SCOLAIRE - RENTRÉE 2022-2023

Le tarif appliqué pour l'année scolaire passée était de 3.50 €. Le Conseil Municipal décide de fixer à 3.60 € le prix du repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1^{er} septembre 2022, le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE par souci d'uniformisation de prix pour les familles.

TARIF BUVETTE / CRÊPES COMPLÈTES

Face à la demande des cyclotouristes, le Conseil Municipal souhaiterait proposer de vendre à la buvette des crêpes complètes jambon œuf fromage. Le Conseil Municipal fixe le tarif à 5 €.

TARIFS CAMPING : PRIX UNIQUE DES RUCHES 2022

Après consultation des tarifs qui se pratiquent aux alentours, , le Conseil Municipal fixe un tarif unique du Camping pour les ruches applicables en 2022:

RUCHES	45,00 €
RUCHES (Spécial pêcheurs) hors week-end	35,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Problème de recrutement de personnel

Inauguration DDJ : 17 juin

Commission appel d'offre MAM : le 23 juin 14h

Adressage réunion avec Valérie Corbeau : jeudi 23 juin 2022 à 14h

Ecole : accueil grande section maternelle année 2022-2023

Focus sur le plan d'eau de Saint Fraimbault et la pratique de la pêche

La pêche de loisir

La pêche de loisir peut se pratiquer soit en mer soit en eau douce. La pêche en eau douce comprend deux catégories :

La première où les poissons dominants sont les salmonidés (saumon, truite de mer, ombres communs, truites farios voir arc en ciel)

La deuxième qui nous intéresse particulièrement puisqu'elle correspond à l'étang de **Saint Fraimbault**. Etang dit à poissons blancs (ablettes, chevesne, rotengles, tanches, goujons, gardons et carpes) y compris quelques carnassiers (perches, sandres, brochets).

Les parcours de pêche

Deux parcours sont proposés aux pêcheurs :

Le parcours FAMILLE situé sur la partie du plan d'eau de la buvette. Il a une superficie de 2 Ha sur laquelle est aménagé deux pontons de 20 m/2 m permettant d'offrir une zone de pêche partagée et sécurisée.

Deux lâchés de truites ont été effectués dans le parcours famille

40kg le 5 mars

20 kg le 9 avril



Le parcours PASSION Premier carpodrome de l'Orne (500kg de carpes pour 1 ha) sur l'autre partie du plan d'eau d'une superficie d'1 Ha où il est aménagé 6 pontons individuels pour le confort des pêcheurs.

Période de pêche

La pêche est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Toutefois, une période d'interdiction concerne les carnassiers.

Les brochets du 1^{er} février au 29 avril

Les sandres du 1^{er} février au 27 mai

Pour les autres poissons il n'y a pas de restriction sauf pour le carpodrome ou il y a une réglementation particulière.

Réglementation en vigueur pour le carpodrome par arrêté préfectoral

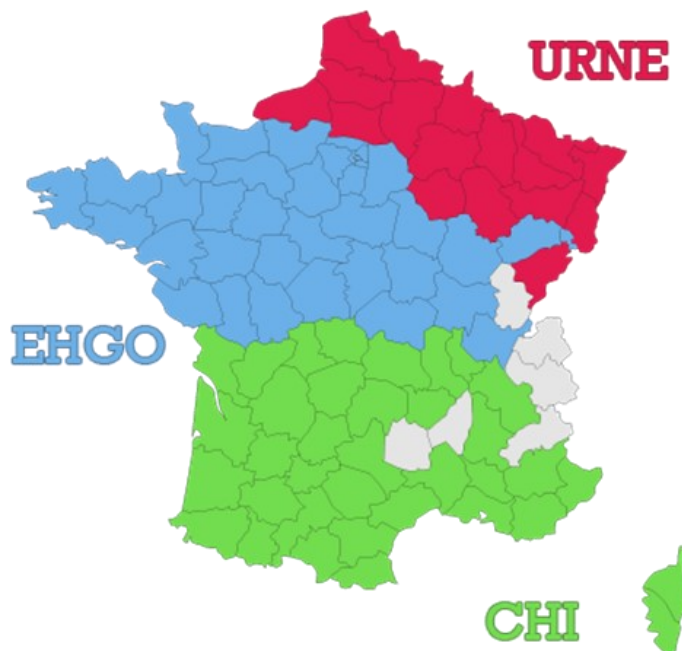
- pêche à une seule canne
- remise à l'eau obligatoire de tous les poissons
- bourriche interdite
- pêche au leurre, au vif et en float tube interdite
- pêche de nuit interdite
- tapis de réception conseillé

La carte de pêche

Pour la pêche au plan d'eau la détention d'une carte « rivière » est obligatoire.

Les plans d'eau de Saint Fraimbault sont gérés par l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de La Truite Domfrontaise qui est réciprocitaires EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest).

Une carte de pêche interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.



Où se la procurer sa carte de pêche ?

A Saint Fraimbault

VIVECO – Rue du 8 mai 1945– 02 33 30 48 06

Ou sur internet : <https://www.cartedepeche.fr/>

Autres lieux de ventes

Office de tourisme de Domfront – 12 place Roirie 61700 Domfront en Poiraise Tabac « La Civette

du Panorama » - 19 rue Saint-Julien 61700 Domfront en Poiraise

Maison de la presse – 16 place du Marché 61350 Passais Villages

Restaurant « Le Relais de l'Étape » - 21 route de Domfront 61330 Céaucé

Pour Info :

Vous trouverez beaucoup d'informations sur le site <https://www.peche-orne.fr>

Des ateliers pêches nature sont organisés les mercredis après midi d'avril à juin, pour plus d'informations contacté Mr Clouard au 06.10.10.85.85. A ce jour 8 enfants de 11 à 14 ans participent à cet atelier. L'inscription est de 10€.

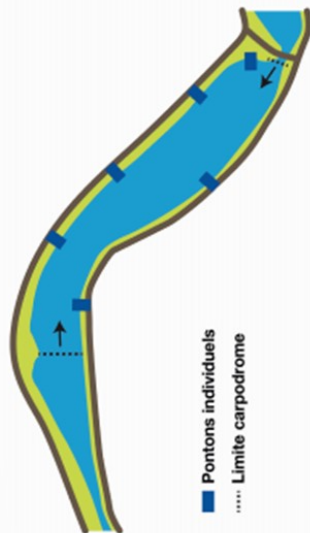
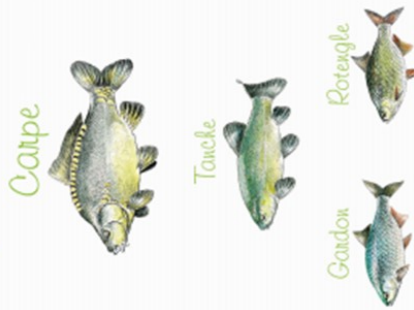
Bienvenue

Au plan d'eau de Saint Fraimbault



- Compétence
- Plan 2^e Catégorie
- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- 1 SEULE CARTE PAR PÊCHEUR AUTORISÉE
- REINSE A L'EAU DES POISSONS OBLIGATOIRE
- Respecter la nature

Quels poissons ?



■ Pontons individuels
..... Limite carpodrome

Réglementation :

- Carte de pêche « rivière » obligatoire.
- Pêche à une seule canne (moulinet autorisé).
- Pêche au leurre et au vif interdite.
- Bourriche interdite.
- Remise à l'eau des poissons obligatoire.
- Tapis de réception fortement conseillé.
- Pêche de nuit interdite.

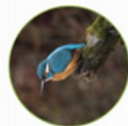
Où se procurer sa carte de pêche ?
Informations : www.peche-orne.fr



Des batraciens



Des insectes



Des oiseaux

Le parcours famille dispose de deux pontons spécialement étudiés pour apporter du confort et de la sécurité aux pêcheurs. Ces « zones de pêche partagées » sont ouvertes à tous et l'accès est facilité pour les personnes à mobilité réduite. Peuplé essentiellement de poissons blancs, il est propice à la pêche au coup, au feeder ou à l'anglaise ainsi qu'à la pêche au leurre pour les pêcheurs itinérants.

- Camping
- Abris / Préau
- Zone de pêche partagée
- Zone nautique
- Pique-nique
- WC

Où se procurer sa carte de pêche ?
Informations : www.peche-orne.fr



Bienvenue

Au plan d'eau de Saint Fraimbault



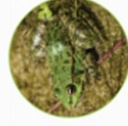
- Compétence
- Plan 2^e Catégorie
- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- 1 SEULE CARTE PAR PÊCHEUR AUTORISÉE
- REINSE A L'EAU DES POISSONS OBLIGATOIRE
- Respecter la nature

Quels poissons ?



■ Pontons individuels
..... Limite carpodrome

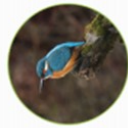
Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages



Des batraciens



Des insectes



Des oiseaux



La construction de la MAM va bientôt débuter

Les travaux de construction de la Maison des assistantes maternelles commenceront à l'automne 2022.

Le projet de la **MAM** de Saint-Fraimbault est parti de plusieurs constats. « La mairie recevait des appels de familles à la recherche de nounous, mais nous n'en avons pas à leur proposer, indique **Christine Tartier**, adjointe en charge de la commission **Solidarité, Sociale, Citoyenne et intergénérationnelle**.

Deux assistantes maternelles situées sur le territoire de la communauté de commune d'Andaine-Passais ayant eu vent du premier projet élaboré lors du précédent mandat, ont contacté la mairie et rencontré les élus pour leur présenter leur projet. La mairie l'a réétudié et l'a finalisé en demandant les subventions et en contactant l'architecte de Tinchebray, Boo Alidade. Depuis une troisième assistante maternelle s'est jointe à elles.

C'est un beau projet qui nous tient à cœur pour attirer de nouvelles familles dans la commune. Il a été mené par un groupe de travail constitué d'élus, des trois assistantes maternelles, des représentants de la CAF et de l'architecte pour répondre aux souhaits de la Protection maternelle et infantile

Un emplacement idéal

Cette MAM sera construite sur le terrain situé en face de la supérette et près de l'abribus. Un emplacement idéal. La proximité de l'école est un avantage. Les parents n'auront pas à courir pour s'y rendre.

Côté architecture, le bâtiment aura une façade sur des tons rouge pour s'harmoniser à celle de l'école et aux lampadaires de la commune. D'une superficie de 120 à 140 m², il comprendra un bureau, un coin cuisine, une lingerie, un espace de changes, un espace de vie, 3 chambres avec une douche, des toilettes et un local poussettes.



A l'extérieur, un parking et un aménagement jeux sont prévus.

Aujourd'hui, l'étude des sols est terminée.

Aujourd'hui, l'étude des sols est terminée.

Les artisans ont été sélectionnés. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'automne 2022 et la remise des clés espérée sur la première moitié de l'année 2023.

Cette structure a été prévue pour accueillir trois assistantes maternelles qui s'occuperont de 12 enfants de 0 à 3 ans, soit 4 enfants chacune. Celles-ci pourront intervenir également en périscolaire.

La commune a déjà obtenu plusieurs subventions pour financer ce beau projet.

Le passage du jury pour le concours communal du fleurissement

Le 8 juillet, les membres du jury fleurissement communal sont venus visiter l'extérieur des maisons inscrites au concours communal. Le nombre de participants décline chaque année. Parmi les membres du jury, certains ont connu l'époque où la visite des maisons fleuries occupait une journée entière. Aujourd'hui, une demi-journée suffit pour voir l'ensemble des maisons.

Cette année le concours communal du fleurissement compte 22 participants, parmi ceux-ci, 3 nouvelles maisons sont venues s'y inscrire. Petite info à l'attention des candidats potentiels, il suffit de contacter la mairie en donnant ses coordonnées, et en précisant à quelle catégorie correspond la maison. En effet, il existe 3 catégories de classement ;

Catégorie 1 : Maison avec façade et balcon

Catégorie 2 : Maisons avec jardin visible de la rue

Catégorie 3 : Maisons avec jardin paysagé non visible de la rue

Auparavant, « les fermes fleuries en activité » étaient une catégorie, qui aujourd'hui, faute de participants, n'existe plus.

Le jury note également si le thème de l'année est rappelé dans le fleurissement des espaces extérieurs. Chaque année, la commission « Aménagements paysagers » se réunit pour réfléchir et donner un thème au fleurissement du village qui s'harmonise, avec l'espace dédié aux « Drôles de Jardins » et celui du « Défi Graines d'Artistes ». Le thème de cette saison était « les fables de La Fontaine ».

ST FRAIMBAULT est engagé dans le concours des Villes et Villages fleuris de l'Orne. Dans ce cadre, il est envoyé des photos des 3 premiers lauréats de chaque catégorie, (classé par le jury du concours communal) pour participer au concours départemental. Ainsi, certains participants se voient convier à la remise des prix du fleurissement départemental à ALENÇON.

La remise des prix du concours du fleurissement communal aura lieu le 16 novembre prochain. Chaque participant recevra un courrier d'invitation.



Les membres du jury du concours communal du fleurissement :

Mme Christine GOMEZ

M. Pierre HALGAND

Mme J. ATTERTON

Mme Annie SEIGNEUR

Les Drôles de Jardins

Le 17 juin dernier, l'inauguration des Drôles de Jardins célébrait l'ouverture de la saison estivale 2022. A cette occasion, chaque participant au concours des Drôles de Jardins était convié. Le thème, « Les Fables de la Fontaine » a été une source d'inspiration pour tous qui ont su illustrer avec beaucoup d'imaginations et de créations ces espaces fleuris.



Les Drôles de Jardins 2022 ont accueilli 6 groupes de structures. Parmi les candidats, des associations frambaldéennes comme Générations Mouvements et Animations Frambaldéennes, des structures d'accueil, telles que : l'EHPAD Les Tilleuls de LASSAY les Châteaux, les foyers de vie de PERROU et de BARENTON, et enfin l'école publique de St FRAIMBAULT.

Semblable à l'année passée, la recherche de participants a nécessité beaucoup d'énergie par les courriers envoyés et les rappels téléphoniques aux potentielles structures. La baisse de candidats est flagrante depuis la pandémie, beaucoup de structures ont développé des alternatives favorisant des actions très locales, « inter-structure s », voire « intra-structure ». Un autre constat, la mobilisation et l'investissement des animateurs est un levier essentiel et nécessaire pour porter le projet avec les usagers.

Le jury des Drôles de Jardins est passé le 8 juillet, juste avant les périodes de canicule que nous avons connues. Il a apprécié l'invest-

tissement qui a été déployé dans chaque parcelle, la richesse créative, le respect du thème, sans oublier l'aménagement floral et végétal des Drôles de Jardins.

La remise des prix aura lieu le même jour que le concours communal du fleurissement et le « Défi Graines d'Artistes », le 16 novembre prochain. A cette occasion, chaque participant sera convié ainsi que les membres du jury. Ce sera lors de cette cérémonie que sera annoncé le thème du fleurissement pour 2023.



Le Défi Graines d'Artistes



Concept qui a vu le jour l'année dernière afin de permettre aux différentes structures et établissements médico-sociaux de s'inscrire dans une démarche de partage, de lien social à travers un projet pouvant se réaliser sur des ateliers en institution.

Le Défi Graines d'Artistes est ouvert également aux particuliers de St FRAIMBAULT, des affiches dans les commerces et sur la page facebook paraissent.

Identique au concours des Drôles de Jardins, le Défi Graines d'Artistes est un concours qui doit respecter certains critères et être en lien avec le thème de l'année en cours. Peu de candidats cette année, pourtant beaucoup trouvent le concept intéressant et seraient candidats l'année prochaine. Cette année, 3 participants ont œuvré avec M. Jean De La Fontaine; L'IME « La Passerelle » d'ALENÇON, le foyer de vie de PERROU, l'EHPAD « Les myosotis » de PASSAIS Villages.

Un classement a été établi par le jury, passé le 8 juillet et il sera connu lors de la remise des prix.



Comment vous aidez?

Vous recherchez ou vous avez des éléments à proposer dans des domaines très différents comme : covoiturage (pour étudiants par ex), logement, apprentissage. On peut aussi proposer de l'entraide, de l'échange ou du prêt d'outil (de jardin, de bricolage...), aide à la couture....Les sujets sont vastes.

Dès maintenant et pour chaque parution, vous pouvez envoyer vos messages à l'adresse mail suivante : leptitframbaldeen@gmail.com.

N'oubliez pas d'y faire figurer votre moyen de contact, téléphone ou mail.

- Recherche quelqu'un qui dispose d'une pince pour mettre les boutons pression. Contacter le 06.99.63.90.97

Animations Frambaldéennes Bilan des festivités

L'association Animations Frambaldéennes a ouvert ses festivités par le vide-greniers qui a eu lieu le 1er dimanche de mai. Ce fût une très belle réussite, avec une augmentation du nombre d'exposants. Le beau temps étant de la partie les chineurs ont pu faire de bonnes affaires.

Après 2 ans d'absence, retour des guinguettes qui ont attiré toujours autant de monde. Ambiance assurée par les accordéonistes durant 6 vendredis. La saison des guinguettes s'est terminée avec de la nostalgie, dans l'attente de les retrouver l'année prochaine.

Les flories d'antan ont remporté un franc succès, avec plus de 2500 entrées. Une fête conviviale et joyeuse avec les exposants. Les visiteurs ont été ravis de cette manifestation.

Depuis juin, vous pouvez accéder aux différentes informations par le biais de notre page Facebook
<http://www.facebook.com/groups/animationsframbaldeennes/>

Prochain rendez-vous, les foulées Frambaldéennes, qui auront lieu le 8 octobre. Inscrivez-vous et venez nombreux.

Depuis la création de notre association, nous avons enfin pu organiser toutes nos manifestations.

Merci à tous les bénévoles, sans qui nous ne pourrions rien faire, et à la municipalité pour son soutien logistique et technique. Malgré tout, il y a eu quelques couacs et oublis. Nous en sommes désolés, mais après deux années blanches, se retrouver à chapeoter 200 bénévoles, gérer l'organisation pour les Flories d'Antan, programmer et trouver des volontaires pour les guinguettes, tous cela n'a pas été simple.

Pour que perdure l'association Animations Frambaldéennes, nous recherchons des bénévoles qui s'impliquent en prenant des responsabilités et apportent des idées nouvelles.







FESTIVAL « L'ART EN LIBERTE »

Le week end du 30 et 31 juillet a eu lieu le Festival de l'Art en Liberté organisé par l'association « Repaire d'Artistes ». Cette 5ème édition a remporté un franc succès par sa fréquentation et la qualité des artistes venus exposer. Cette année 30 artistes (peintres, sculpteurs, photographe) dont plusieurs nouveaux, deux d'entre eux ont fait le déplacement d'Aubagne et de Saint Nazaire, nous ne pouvons que nous réjouir de voir que notre Festival commence à se faire connaître. Lors de cette édition une loterie était organisée, nos deux gagnants sont Madame Annie Mondehard de Saint Fraimbault pour la peinture réalisée par Joëlle Troussier et Monsieur Xavier Levéziel de Lassay les Châteaux pour la sculpture réalisée par Laurence Clérembaux.



Toute l'équipe tient à remercier la commune de Saint Fraimbault, le conseil général et les sponsors pour leur soutien financier et technique.

D'autre part pour la première fois une exposition s'est tenue tous les week end de l'été dans l'ancien point Info. Les promeneurs ont apprécié ce petit plus et quelques ventes ont été faites.

L'association organise un stage de peinture courant octobre qui est déjà complet.

Nous vous donnons rendez-vous les 3 et 4 juin 2023 pour la 6ème édition !

Le four à pain

Si vous souhaitez utiliser le four à pain, il peut être mis à disposition des habitants de Saint Fraimbault, sur simple demande en Mairie.



restauration
sur place



Saint Fraimbault (61)

inscriptions sur [normandiecouseapied](http://normandiecouseapied.com)

contact : 06.79.85.05.79



A.S. PASSAIS – SAINT FRAIMBAULT

Les jeunes garçons et filles nés à partir de 2016 désirant jouer au sein de notre club doivent contacter : Alain GOSSELIN 06.85.30.87.76 ou Philippe Roullier 06.70.04.23.14
552038@lfnfoot.com

DATES A RETENIR

- Le 8 octobre : **Les Foulées Frambaldéennes**
- Le 10 octobre : **Belote en équipe - Club des Aînés** à Saint Fraimbault
- Le 30 octobre : **Repas des Cheveux Blancs**
- Le 16 novembre : **Remise des récompenses concours fleurissement et Drôles de Jardins 2022**
- Le 27 novembre : **Coucous cantonal - Club des Aînés** à Saint Fraimbault
- Le 15 décembre : **Repas de Noël - Club des Aînés** à Saint Fraimbault
- Le 18 décembre : **Arbre de Noël de Saint Fraimbault**
- Le 11 mars : **choucroute ASPSF** - salle de saint Fraimbault

